

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joanne Robichaud	Numéro de permis 2022108	Date d'inspection Le 22 octobre 2024	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Les Petits Anges		Numéro de téléphone (506) 779-6299	
Adresse 700 rue Principale Néguaac NB E9G 1N4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les documents affichés sont conformes.
- Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 6 dossiers sur 9.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 6 dossiers sur 9.
- Les dossiers des incidents des enfants sont complets.

Discussion avec l'éducatrice responsable qui est nouvellement employée de la halte scolaire donc j'ai eu la discussion des rapports d'incident et m'assurer que le document soit compris.

Pendant ma visite j'ai observé l'arrivée de l'école, les enfants s'assoient pour prendre la collation par la suite les enfants sont en jeux libres en attendant de partir pour les jeux extérieurs jusqu'au départ.

original signé par
Sylvie Richardson

Le 22 octobre 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Tanisha Robichaud

Le 22 octobre 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date